

Le présent document d'offre modifié et refondu constitue une offre de ces valeurs mobilières uniquement dans les territoires où elles peuvent légalement être offertes en vente, et uniquement par des personnes autorisées à vendre de telles valeurs mobilières, à des personnes auxquelles elles peuvent légalement être offertes. Le présent document d'offre modifié et refondu ne constitue pas un prospectus et ne doit en aucun cas être interprété comme une publicité ou un appel public à l'épargne relativement à ces valeurs mobilières.

Ces valeurs mobilières n'ont pas été enregistrées en vertu de la United States Securities Act of 1933, telle que modifiée (la « U.S. Securities Act »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un État des États-Unis, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ni pour le compte ou au bénéfice de ressortissants américains ou de personnes aux États-Unis, sauf en vertu d'une dispense des exigences d'inscription de la U.S. Securities Act et des lois applicables sur les valeurs mobilières des États américains. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de ces valeurs mobilières aux États-Unis ni à des ressortissants américains ou des personnes aux États-Unis, ni pour leur compte ou à leur bénéfice. Les termes « United States » et « U.S. person » ont le sens qui leur est attribué dans le Règlement S pris en application de la U.S. Securities Act.

Document d'offre en vertu de la dispense de financement des émetteurs cotés

30 mars 2026

Core Critical Metals Corp. (« Core Critical Metals », « CCMC » ou la « Société »)

PARTIE 1 : RÉSUMÉ DE L'OFFRE

Qu'offrons-nous?

Valeurs mobilières offertes : Jusqu'à 3 000 000 d'unités (« **Unités** » ou les « **Valeurs mobilières** ») de la Société sont offertes (l'« **Offre** ») conformément à la dispense de financement des émetteurs cotés en vertu de la partie 5A du Règlement 45-106 – Dispenses de prospectus (« **Règlement 45-106** »).

Chaque unité sera composée d'une action ordinaire du capital de la Société (chacune, une « **Action** » ou « **Action ordinaire** ») et d'un bon de souscription d'actions ordinaires (chacun, un « **Bon de souscription** »). Chaque bon de souscription sera exerçable pour acquérir une action ordinaire supplémentaire (chacune, une « **Action de bon de souscription** ») à un prix d'exercice de 0,75 \$ pour une période de 24 mois à compter de la date de clôture. Les bons de souscription seront exerçables 60 jours après la date de clôture de l'Offre.

Prix d'offre par valeur mobilière : 0,50 \$ par unité.

Montant de l'offre Jusqu'à 1 500 000,00 \$ pour un total de 3 000 000 d'unités.

Modalités de paiement : Virement bancaire, traite bancaire ou chèque certifié.

Date de clôture proposée : La clôture de l'Offre peut avoir lieu en une ou plusieurs tranches et devrait se clôturer le ou vers le 3 avril 2026 (la « **Date de clôture** »).

Bourse : Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** ») (TSXV : CCMC) et se négocient sur les marchés OTC (OTC Pink : CCMCF) et en Allemagne (FWB : 1XI0).

Dernier cours de clôture : Le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de croissance TSX le 27 mars 2026 était de 0,63 \$.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun organisme de réglementation n'a évalué le bien-fondé de ces valeurs mobilières ni examiné le présent document. Toute déclaration contraire constitue une infraction. La présente offre pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte

de la totalité de votre investissement. Pour prendre cette décision de placement, vous devriez obtenir les conseils d'un courtier inscrit.

Description des actions ordinaires

Les porteurs d'actions ont le droit de recevoir un avis de convocation, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Société et ont droit à une voix par action détenue sur toutes les questions devant être soumises au vote des actionnaires lors des assemblées des actionnaires de la Société. Les porteurs d'actions ont le droit de recevoir les dividendes, le cas échéant, déclarés par le conseil d'administration de la Société, à son entière discrétion. Tous les dividendes que le conseil d'administration de la Société pourra déclarer seront déclarés et versés en montants égaux par action sur toutes les actions en circulation à ce moment. En cas de liquidation, de dissolution ou de cessation des activités de la Société, les porteurs d'actions auront le droit de recevoir les biens de la Société restant après le paiement de toutes les dettes en cours sur une base proportionnelle, sous réserve toutefois des droits, privilèges, restrictions et conditions de toute autre catégorie d'actions émises par la Société. Aucun droit de préemption, de rachat ou de conversion n'est rattaché aux actions. Toutes les actions, une fois émises, sont et seront émises comme actions entièrement libérées et non susceptibles d'appel de versement, sans responsabilité pour des appels ultérieurs ou des évaluations.

Description des bons de souscription

Chaque bon de souscription donnera le droit à son porteur d'acquérir, sous réserve d'ajustement dans certaines circonstances, une action de bon de souscription à un prix d'exercice de 0,75 \$ par action de bon de souscription jusqu'à 17 h (heure de Toronto) à la date qui est 24 mois après la date de clôture, après quoi les bons de souscription seront nuls et sans valeur. Les bons de souscription seront exerçables 60 jours après la date de clôture de l'Offre.

Aucune fraction d'action de bon de souscription ne sera émise à un porteur de bons de souscription lors de l'exercice de ceux-ci, et aucune somme en espèces ni autre contrepartie ne sera versée au lieu de fractions d'actions de bons de souscription. La détention de bons de souscription ne fera pas de leur porteur un actionnaire de la Société et ne confèrera pas à ce porteur un droit ou un intérêt à l'égard des bons de souscription, sauf dans la mesure expressément prévue dans les certificats de bons de souscription. Les porteurs de bons de souscription n'auront aucun droit de vote ni droit de préemption ni aucun autre droit d'un porteur d'actions ordinaires.

La Société procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 *Dispenses de prospectus*. Relativement à la présente offre, la Société déclare que les énoncés suivants sont véridiques :

- **la Société a des activités en cours et son actif principal n'est pas constitué de trésorerie, d'équivalents de trésorerie ou de son inscription en bourse;**
- **la Société a déposé tous les documents d'information périodique et continue qu'elle était tenue de déposer;**
- **la Société se prévaut des dispenses prévues à l'Arrêté général coordonné 45-935 – *Dispenses de certaines conditions de la dispense de financement des émetteurs cotés* (l'« Arrêté ») et est habilitée à distribuer des valeurs mobilières en se prévalant des dispenses prévues dans l'Arrêté.**
- **le montant total en dollars de la présente offre, combiné au montant en dollars de toutes les autres offres effectuées en vertu de la dispense de financement d'émetteurs cotés au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, ne dépassera pas 25 000 000 \$;**
- **la Société ne clôturera pas la présente offre à moins d'avoir des motifs raisonnables de croire qu'elle a réuni des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et satisfaire à ses besoins de liquidités pendant une période de 12 mois suivant le placement; et**
- **la Société n'affectera pas les fonds disponibles provenant de la présente offre à une acquisition qui constitue une acquisition importante ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières ou à toute autre opération pour laquelle la Société sollicite l'approbation des porteurs de titres.**

MISE EN GARDE CONCERNANT LES INFORMATIONS PROSPECTIVES

Le présent document d'offre contient des « informations prospectives » au sens de la législation canadienne applicable en valeurs mobilières, lesquelles sont fondées sur les attentes, estimations, projections, hypothèses et convictions internes actuelles de la Société. Les informations prospectives incluses dans le présent document d'offre ne sont formulées qu'à la date du présent document d'offre. Ces énoncés prospectifs et informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant : les futurs plans d'exploration sur les propriétés minières de la Société, y compris les échéanciers d'exploration et les coûts anticipés; les plans de la Société concernant ses propriétés; les attentes de la Société quant à l'utilisation du produit et des fonds disponibles après la réalisation de l'Offre; la réalisation de l'Offre, le cas échéant; la date de clôture prévue de la première tranche de l'Offre; et la réalisation des objectifs commerciaux de la Société, ainsi que le calendrier, les coûts et les avantages qui y sont associés. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se rapportent à des événements futurs et à des performances futures et comprennent des déclarations concernant les attentes et les convictions de la direction fondées sur les informations dont dispose actuellement la Société. Ces énoncés prospectifs et informations prospectives peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiés par l'utilisation de termes tels que « prévoit », « s'attend à », « potentiel », « est prévu », « anticipé », « est ciblé », « budget », « planifié », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe », ou « croit » ou leurs négations ou des variantes de ces termes et expressions, ou des déclarations selon lesquelles certaines mesures, événements ou résultats « pourraient », « seraient susceptibles de », « devraient », « seraient en mesure de » ou « seront » pris, se produire ou être atteints. Les énoncés prospectifs ou les informations prospectives comprennent des déclarations sur l'avenir et sont intrinsèquement incertains, et les réalisations effectives de la Société ou d'autres événements ou conditions futurs pourraient différer sensiblement de ceux reflétés dans ces énoncés prospectifs et informations prospectives en raison de divers risques, incertitudes et autres facteurs, notamment, sans s'y limiter, le fait que les résultats réels des activités d'exploration de la Société soient différents de ceux attendus par la direction, les retards dans l'obtention ou le défaut d'obtention des approbations gouvernementales ou réglementaires requises, la capacité d'obtenir un financement adéquat pour mener ses programmes d'exploration prévus, l'incapacité de se procurer de la main-d'œuvre, de l'équipement et des fournitures en quantités suffisantes et en temps opportun, les pannes d'équipement, les impacts de la pandémie de coronavirus, les intempéries, et les facteurs de risque mentionnés dans les documents déposés par la Société disponibles à l'adresse www.sedarplus.ca. Cette liste n'est pas exhaustive des facteurs susceptibles d'affecter les énoncés prospectifs ou les informations prospectives de la Société.

La Société ne donne aucune garantie que les énoncés prospectifs ou les informations prospectives se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés et informations. Si un ou plusieurs de ces risques et incertitudes se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes s'avéraient inexactes, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs ou les informations prospectives. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement, il pourrait exister d'autres facteurs faisant en sorte que les résultats ne soient pas conformes aux prévisions, estimations ou intentions. Pour de plus amples renseignements sur la Société et les risques et défis liés à ses activités, les investisseurs devraient consulter les rapports annuels de la Société disponibles à l'adresse www.sedarplus.ca. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs et aux informations prospectives. Tout énoncé prospectif n'est valable qu'à la date à laquelle il est formulé et, sauf dans la mesure où la législation applicable en valeurs mobilières l'exige, la Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour toute information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de changements de circonstances ou autrement.

Informations scientifiques et techniques

Les informations scientifiques et techniques contenues dans le présent document d'offre ont été examinées et approuvées par Deepak Varshney, géo. M. Varshney est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101 – Information concernant les projets miniers des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« **Règlement 43-101** »).

PARTIE 2 : DESCRIPTION SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

Quelles sont nos activités?

La Société se consacre à l'exploration et à l'avancement vers la découverte sur ses propriétés minières situées en Ontario et au Québec, au Canada.

Faits récents

Le 8 juillet 2025, la Société a exercé une option pour le droit d'acheter un intérêt indivis de 100 % dans la propriété de tungstène Bear River (« **Bear River** ») dans le sud-est du Québec. Conformément aux modalités d'une convention d'option (la « **Convention d'option Bear River** »), la contrepartie totale payable au vendeur consiste en 1 000 000 d'actions ordinaires devant être émises comme suit :

- i) 500 000 actions dans les quinze (15) jours suivant l'acceptation de la convention Bear River par la Bourse; et
- ii) 500 000 actions au plus tard le premier anniversaire de l'acceptation de la convention Bear River par la Bourse.

Le 24 juillet 2025, la Société a émis 500 000 actions ordinaires à une juste valeur marchande de 0,32 \$ par action à titre de premier paiement conformément à la convention Bear River.

Le 7 août 2025, la Société a exercé une option pour le droit d'acheter un intérêt indivis de 100 % dans la propriété Timmins Est (« **Timmins Est** ») en Ontario. Conformément aux modalités de la convention d'option Timmins Est, la contrepartie totale payable au vendeur consiste en 1 700 000 actions devant être émises comme suit :

- i) 850 000 actions dans les quinze (15) jours suivant l'acceptation de la convention Timmins Est par la Bourse; et
- ii) 850 000 actions au plus tard le premier anniversaire de l'acceptation de la convention Timmins Est par la Bourse.

Le 18 août 2025, la Société a émis 850 000 actions à une juste valeur marchande de 0,32 \$ par action, représentant le premier paiement en vertu de la convention d'option Timmins Est.

Le 3 octobre 2025, les 500 000 actions restantes ont été émises à une juste valeur marchande de 0,3713 \$ par action, représentant le paiement final en vertu de la convention d'option Bear River datée du 8 juillet 2025.

Le 3 octobre 2025, les 850 000 actions restantes ont été émises à une juste valeur marchande de 0,3713 \$ par action, représentant le paiement final en vertu de la convention d'option Timmins Est datée du 7 août 2025.

Le 10 octobre 2025, la Société a émis 1 240 310 actions à une juste valeur marchande de 0,43 \$ par action conformément à une convention de règlement de dettes conclue le 14 janvier 2024 relativement à la propriété CNC West.

Le 16 janvier 2026, la Société a annoncé son intention de procéder à un fractionnement à terme de ses actions sur la base de 2 pour 1 (le « **Fractionnement à terme** »).

Le 19 janvier 2026, Adrian Smith a démissionné de son poste d'administrateur de la Société.

Le 18 février 2026, la Société a signé une convention d'option sans lien de dépendance avec First Atlantic Nickel Corp. pour acquérir jusqu'à 80 % d'intérêt dans la propriété Lucky Mike argent-cuivre-tungstène en Colombie-Britannique, couvrant 37 claims et environ 7 675 hectares.

Le 25 février 2026, la Société a mis à jour son fractionnement à terme précédemment annoncé, le modifiant sur une base de 3 pour 1 par action (le « **Fractionnement à terme modifié** »). La Société a fixé au 4 mars 2026 la date de clôture des registres pour le fractionnement à terme modifié, avec une date de paiement du 12 mars. Les actions de la Société ont commencé à se négocier sur une base ajustée après fractionnement le 13 mars 2026

Le 16 mars 2026, la Société a annoncé un placement sans courtier en vertu de la dispense pour financement d'un émetteur coté d'un montant de 1 500 000 \$, visant l'émission d'un maximum de 3 000 000 d'unités de la Société au prix de 0,50 \$ l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription.

La Société a également annoncé un placement privé sans courtier d'un montant de 1 500 000 \$, visant l'émission d'un maximum de 3 000 000 d'unités (chacune, une « **Unité du placement privé** »). Chaque unité du placement privé est composée d'un bon de souscription d'actions ordinaires, exerçable en une action ordinaire au prix de 0,75 \$ pendant une période de 24 mois suivant la clôture.

Faits importants

Il n'existe aucun fait important concernant les valeurs mobilières faisant l'objet du placement qui n'a pas été divulgué dans le présent document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre.

Quels sont les objectifs commerciaux que nous prévoyons atteindre en utilisant les fonds disponibles?

Le produit net du placement devrait être utilisé comme suit :

Objectifs commerciaux	Jalons à atteindre	Échéancier prévu	Coût estimative ⁽¹⁾
Exploration et mise en valeur futures du projet Bear River	Faire progresser le projet Bear River vers un stade d'exploration défini avec des cibles validées	Avril 2026 – janvier 2027	300 000 \$
Exploration et mise en valeur futures des propriétés Timmins East	Faire progresser le projet Timmins East vers un stade d'exploration défini avec des cibles validées	Avril 2026 – janvier 2027	200 000 \$

Notes:

1. L'affectation réelle du produit net pourrait varier en fonction de la taille définitive du placement et de l'évolution des priorités commerciales de la Société. Bien que la Société ait l'intention d'utiliser le produit net du placement de la manière décrite ci-dessus, la direction disposera d'un pouvoir discrétionnaire étendu quant à l'utilisation des fonds disponibles et pourra réaffecter ces fonds afin de tenir compte de circonstances changeantes ou d'occasions qui pourraient se présenter.

PARTIE 3 : UTILISATION DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront nos fonds disponibles à la clôture de l'Offre?

		En supposant 100 % de l'Offre (\$)
A	Montant à recueillir dans le cadre de cette offre	1 500 000
B	Commissions et frais de vente	105 000
C	Coûts estimés de l'Offre (p. ex., juridiques, comptables, audit)	20 000
D	Produit net de l'Offre : D = A – (B+C)	1 375 000
E	Fonds de roulement au dernier mois terminé (déficit) ⁽¹⁾	757 892
F	Sources de financement supplémentaires	–
G	Total des fonds disponibles : G = D+E+F	2 132 892

Notes :

2. Le fonds de roulement au 28 février 2026 est une estimation de la direction; les résultats réels pourraient différer.

Comment utiliserons-nous les fonds disponibles?

Nous utiliserons les fonds disponibles comme suit :

Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles par ordre de priorité	En supposant 100 % de l'Offre(\$) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾
Activités d'exploration au Canada	500 000
Frais généraux et administratifs	250 000
Relations avec les investisseurs ⁽⁴⁾	500 000
Fonds de roulement non affecté ⁽⁵⁾	882 892
TOTAL	2 132 892

Notes :

1. L'allocation de capital et le calendrier anticipé susmentionnés représentent les intentions actuelles de la Société fondées sur ses plans et sa situation commerciale actuels, lesquels pourraient changer à l'avenir au fur et à mesure de l'évolution de ses plans et de sa situation commerciale. Bien que la Société ait l'intention d'affecter le produit de l'Offre tel qu'il est indiqué ci-dessus, il peut y avoir des circonstances où, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds peut être jugée prudente ou nécessaire et peut varier sensiblement de ce qui précède, étant donné que les montants réellement affectés et dépensés dépendront d'un certain nombre de facteurs, y compris la capacité de la Société à exécuter son plan d'affaires. Voir la section « Mise en garde concernant les informations prospectives » ci-dessus.
2. Les états financiers intermédiaires non audités les plus récents de la Société comprenaient une note relative à la continuité de l'exploitation. La direction est consciente, dans le cadre de son évaluation de la continuité de l'exploitation, des pertes récurrentes, des flux de trésorerie négatifs continus et de la dépendance continue envers les activités de financement, lesquels pourraient jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. La Société est en cours d'exploration de ses propriétés minières et n'a pas encore déterminé si les propriétés contiennent des réserves économiquement récupérables. Le secteur minier et de l'exploration comporte un degré élevé de risque et rien ne garantit que les programmes d'exploration de la Société aboutiront à des opérations minières rentables. La poursuite de l'existence de la Société dépend de la découverte de réserves et de ressources économiquement récupérables, de l'obtention et du maintien du titre et de l'intérêt bénéficiaire dans ses propriétés, de l'exécution des paiements requis conformément aux conventions d'option sur des propriétés minières et/ou de l'obtention de financement supplémentaire, qui sont tous incertains. L'Offre vise à permettre à la Société de poursuivre ses activités, dans le but de faire progresser ses activités d'exploration, et ne devrait pas avoir d'incidence sur la décision d'inclure une note relative à la continuité de l'exploitation dans les prochains états financiers de la Société.
3. Les fonds disponibles ne seront pas versés à un initié, un associé ou un affilié de la Société, sauf pour les salaires ou les honoraires de consultation normalement versés par la Société à ses dirigeants et/ou administrateurs.
4. La Société n'a conclu aucune entente en matière de relations avec les investisseurs et n'a retenu aucun fournisseur de services en relations avec les investisseurs à ce jour. La direction évalue régulièrement diverses stratégies en matière de relations avec les investisseurs; toutefois, aucune activité ni dépense précise n'a été déterminée à ce stade. Tout engagement futur de consultants ou de fournisseurs de services en relations avec les investisseurs, y compris la nature des services et la rémunération applicable, sera déterminé par la direction dans le cours normal des activités et sera divulgué conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux politiques de la Bourse de croissance TSX.
5. Le fonds de roulement non affecté comprend notamment : les honoraires professionnels (juridiques, d'audit et de comptabilité), les frais réglementaires et de dépôt, les coûts liés à la gouvernance et à la conformité, les assurances, les frais de gestion et d'administration, ainsi que les frais généraux de bureau et d'exploitation. Ces dépenses sont nécessaires pour soutenir les activités courantes de la Société et maintenir son statut d'émetteur assujéti inscrit à la Bourse de croissance TSX. Bien que le calendrier et l'affectation précise de ces dépenses puissent varier, la Société a l'intention d'affecter ces fonds aux fins susmentionnées dans le cours normal de ses activités. À la date du présent document d'offre, la Société dispose d'un fonds de roulement d'environ 757 892 \$, distinct et en sus du produit du placement.

Comment avons-nous utilisé les autres fonds que nous avons recueillis au cours des 12 derniers mois?

Le 24 mars 2025, la Société a clôturé un placement privé sans courtier et a recueilli 1 000 000 \$ par l'émission de 5 263 158 unités à 0,19 \$ par unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires, exerçable à 0,25 \$ par action pour une période de trois ans à compter de la date de clôture. Le produit net du placement privé sans courtier a été utilisé par la Société à des fins générales et de fonds de roulement.

PARTIE 4 : HONORAIRES ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires (« Agent(s) ») que nous avons retenus relativement à la présente offre, le cas échéant, et quels sont leurs honoraires?

a) le nom du courtier, de l'intermédiaire ou de toute autre personne

La Société peut verser des honoraires d'intermédiaire à des courtiers en placement et des intermédiaires admissibles (chacun, un « **Intermédiaire** ») à l'égard des souscripteurs présentés par l'Intermédiaire. De plus amples renseignements seront fournis dans des communiqués de presse ultérieurs, lorsqu'ils seront disponibles.

b) une description de chaque type de rémunération et le montant estimé à verser pour chaque type

La Société peut verser des honoraires en espèces (tel que défini ci-dessous) et peut émettre des bons de souscription d'intermédiaire (tel que défini ci-dessous) aux intermédiaires.

c) si une commission est versée, le pourcentage que la commission représentera du produit brut de l'offre (en supposant l'offre minimale et maximale)

La Société peut verser des honoraires en espèces pouvant atteindre 7 % du produit brut recueilli dans le cadre de l'Offre (les « **Honoraires en espèces** ») aux intermédiaires.

d) détails de tout bon de souscription de courtier ou option d'agent (y compris le nombre de valeurs mobilières sous-jacentes aux bons de souscription ou à l'option, le prix d'exercice et la date d'expiration)

La Société peut émettre aux intermédiaires un nombre de bons de souscription d'intermédiaire (chacun un « **Bon de souscription d'intermédiaire** ») égal à un maximum de 7 % du nombre d'unités vendues dans le cadre de l'Offre. Chaque bon de souscription d'intermédiaire donnera le droit à son porteur d'acquérir une (1) action ordinaire supplémentaire de la Société au prix de 0,75 \$ par action ordinaire pour une période de deux (2) ans à compter de la date de clôture.

e) si une partie de la rémunération est versée en valeurs mobilières, détails des valeurs mobilières (y compris le nombre, le type et, s'il s'agit d'options ou de bons de souscription, le prix d'exercice et la date d'expiration)

Voir l'article 4(d) ci-dessus.

Le ou les agents ont-ils un conflit d'intérêts?

À la connaissance de la Société, la Société n'est pas un « émetteur apparenté » ni un « émetteur relié » de ou à un ou des agents, au sens donné à ces termes dans le Règlement 33-105 *Conflits liés aux prises fermes*.

PARTIE 5 : DROITS DES ACHETEURS

Droits d'action en cas de présentation inexacte des faits

En cas de présentation inexacte des faits dans le présent document d'offre, vous avez le droit :

- a) de résilier votre achat de ces valeurs mobilières auprès de Core Critical Metals, ou**
- b) d'obtenir des dommages-intérêts contre Core Critical Metals et pouvez, dans certains territoires, avoir un droit légal à des dommages-intérêts de la part d'autres personnes.**

Ces droits vous sont offerts que vous vous soyez fié ou non à la présentation inexacte des faits. Toutefois, diverses circonstances limitent vos droits. En particulier, vos droits pourraient être limités si vous aviez connaissance de la présentation inexacte des faits au moment de l'achat des valeurs mobilières.

Si vous avez l'intention de vous prévaloir des droits décrits aux paragraphes (a) ou (b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais stricts.

Vous devriez vous référer aux dispositions applicables de la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire pour connaître les détails de ces droits ou consulter un conseiller juridique.

PARTIE 6 : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où pouvez-vous trouver de plus amples renseignements à notre sujet?

Des renseignements supplémentaires sur la Société (y compris ses documents d'information continue) sont disponibles sous le profil SEDAR+ de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca.

PARTIE 7 : DATE ET ATTESTATION

Le présent document d'offre, conjointement avec tout document déposé en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières le ou après le 30 mars 2026, contient l'information de tous les faits importants concernant les valeurs mobilières placées et ne contient pas de présentation inexacte des faits.

Date : 30 mars 2026

“Deepak Varshney”

Deepak Varshney

Président et chef de la direction, secrétaire de la Société et administrateur

“Khalid Naeem”

Khalid Naeem

Chef de la direction financière